recherche canadienne, qui étaient initialement destinés à des utilisations canadiennes, ont été publiés et mis à la disposition de l'organisme multilatéral de négociation à Genève depuis deux ans. C'est également la raison pour laquelle le gouvernement suit de près le projet de création d'une agence internationale de satellites de contrôle tel qu'avancé par la France au moment de la première Session extraordinaire, et dont l'objectif serait de surveiller l'application des dispositions des accords de contrôle des armements et de désarmement. Une telle agence, qui coûterait énormément cher, pourrait cependant représenter un pas important dans la mise en place de mécanismes internationaux de vérification. Nous reconnaissons par ailleurs que la coopération et la participation des deux superpuissances qui sont actuellement dotées de telles capacités de contrôle, seraient une condition préalable à la réussite du projet. Voilà ce qui tempère l'appui de principe que nous accordons au projet. Comme l'agence servirait à surveiller l'application des accords multilatéraux, on pourrait faire valoir l'opportunité d'une association étroite entre ce projet et la négociation de nouveaux accords.

Le désarmement et le développement

J'aimerais maintenant aborder la question des liens qui existent entre le désarmement et le développement, domaine que vous avez étudié et qui comporte des compétences canadiennes. Ces liens, qui ont fait l'objet de la plus ambitieuse des nombreuses études sur le désarmement publiées par l'ONU depuis la première Session extraordinaire consacrée au désarmement figureront à l'avant-plan des travaux de la deuxième Session. Étant donné que le désarmement et le développement constituent deux priorités de la politique étrangère du Canada, il conviendrait d'envisager des moyens — y compris l'assistance technique dans des secteurs de compétence canadienne comme la sismologie et les mesures de protection contre la guerre chimique — qui permettraient de promouvoir les deux objectifs. On pourrait peut-être élargir dans certains cas la recherche sur le développement de façon à promouvoir à la fois le désarmement et le développement.

La recherche et l'information publique constituent une partie relativement nouvelle de la politique canadienne en matière de contrôle des armements et de désarmement. Dans ma déclaration à l'occasion de la Semaine du désarmement en octobre dernier, j'esquissais diverses initiatives que mon ministère a prises pour encourager au Canada les activités de recherche et d'information publique sur les questions de contrôle des armements et de désarmement. J'espère que des crédits additionnels seront consentis pour appuyer les efforts accrus actuellement déployés par des institutions, des organismes et des individus dans tout le pays. Le ministère de la Défense nationale, l'Agence canadienne de développement international, le Secrétariat d'État et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont également contribué aux efforts du gouvernement pour appliquer les recommandations du Document final de la première Session extraordinaire concernant la recherche et l'information.

Les activités accrues de recherche et d'information publique permettraient de mieux nous sensibiliser au rôle des accords de contrôle des armements et de désarmement comme moyen d'atteindre l'objectif beaucoup plus global d'une plus grande stabilité